

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28280**

Intitulé

TP : Titre professionnel Monteur/monteuse audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le monteur audiovisuel effectue des montages de produits audiovisuels, destinés à différents médias de diffusion, en tenant compte de la finalité de chaque produit, des publics visés ainsi que des contraintes techniques.

A partir d'un cahier des charges, d'instructions reçues d'un réalisateur, d'un journaliste ou d'un responsable de la production, il analyse la demande, prépare et configure le poste de montage et son environnement technique et monte les éléments image et son préalablement importés et organisés. En fonction de la finalité de chaque produit monté, il opère des modifications techniques et/ou esthétiques afin d'être en conformité avec la commande.

Pour la réalisation des montages, il utilise un poste de montage informatique équipé d'un système d'exploitation (Windows ou Mac OS) et de logiciels professionnels de montage, complété par des logiciels de traitement d'images et de son, d'outils de correction colorimétriques et de compositing (« composition » de séquences d'images et d'animations 2D/3D).

Le monteur peut intervenir dans un contexte de diffusion de l'information et d'actualités : chaînes de télévision généralistes ou d'information, chaînes thématiques, diffuseurs de contenus d'infos sur internet. Sous la contrainte d'un temps imposé et en suivant les indications d'un journaliste, il réalise des sujets courts (tels des spots info, des reportages, des portraits) pour des JT, des magazines, des chaînes de sport. Il peut effectuer le montage de produits courts qui ont une visée commerciale : bandes annonces de programmes, spots de parrainage et de publicité, clips vidéo (vidéogrammes). Le monteur réalise également des produits en vue d'une diffusion sur le web via des plates-formes et hébergeurs de vidéos.

Il utilise différents outils de correction et de trucages d'images (défauts visuels et techniques) afin de modifier et d'améliorer les séquences d'un montage. Pour perfectionner l'esthétique d'un produit ou dans un but créatif, il peut se servir de logiciels de compositing ou d'animation graphique.

Le monteur audiovisuel, avec de l'expérience professionnelle, peut collaborer à des montages plus importants, tels des reportages, des films documentaires, des films institutionnels, des séries et des fictions TV.

Le monteur audiovisuel a une certaine autonomie dans les phases techniques et créatives de son activité. En fonction de la structure de l'entreprise et des projets, il est en relation avec d'autres professionnels : réalisateur, journaliste, rédacteur, assistants techniques de labo numérique, monteur son, ingénieur du son/mixeur, étalonneur ou coloriste.

L'emploi s'exerce dans une société de postproduction, d'une chaîne de TV nationale ou régionale, généraliste ou thématique, une agence de communication ou un service de communication intégré d'une entreprise, une agence de services spécialisés web. Il nécessite une station assise prolongée et un travail de façon continue face à des écrans et souvent dans un environnement à luminosité réduite. Selon le type d'activité, les horaires peuvent être très variables et parfois avec un rythme soutenu en particulier dans le domaine de l'information.

L'activité s'exerce souvent avec des contrats de travail soumis au régime de l'« intermittence du spectacle », ou parfois de l'auto-entrepreneuriat.

1. Préparer et effectuer le montage de différents produits courts

Configurer un poste de montage.

Préparer les médias d'un montage audiovisuel.

Réaliser des montages de sujets d'information courts.

Monter des produits courts à finalité commerciale.

Monter de courts produits de fiction (programmes de formats courts, web-séries, courts métrages).

Modifier et optimiser un montage (vidéo et son).

2. Mettre en œuvre des techniques avancées du montage

Étalonner un montage

Concevoir et réaliser un montage compositing (multicouches).

Effectuer des montages son multipistes et les préparer pour le mixage.

Effectuer un montage « multi-caméras ».

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- diffuseurs de programmes et chaînes de télévision nationales, régionales et locales ; chaînes de télévision thématiques et d'information continue ;

- sociétés et prestataires de postproduction, laboratoires numériques ;
- sociétés de production de contenus Internet (web TV, web agency) ;
- services de communication institutionnelle intégrés à des entreprises.

- monteur/monteuse ;
- monteur/monteuse vidéo ou audiovisuel ;
- monteur/monteuse graphiste ;
- monteur/monteuse truquiste ;
- assistant(e) monteur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28280 - Préparer et effectuer le montage de différents produits courts	Configurer un poste de montage. Préparer les médias d'un montage audiovisuel. Réaliser des montages de sujets d'information courts. Monter des produits courts à finalité commerciale. Monter de courts produits de fiction (programmes de formats courts, web-séries, courts métrages). Modifier et optimiser un montage (vidéo et son).
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28280 - Mettre en œuvre des techniques avancées du montage	Étalonner un montage Concevoir et réaliser un montage compositing (multicouches). Effectuer des montages son multipistes et les préparer pour le mixage. Effectuer un montage « multi-caméras ».

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/04/2007 paru au JO du 12/05/2007 - Arrêté du 16/11/2011 paru au JO du 25/11/2011 - Arrêté du 04/12/2016 relatif au TP de monteur/monteuse audiovisuel paru au JO du 22/12/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

monteur(se) truquiste, option trucages évolués, option monteur(se) graphiste.

Ancien intitulé : Monteur(e) graphiste vidéo / Arrêté du 27/04/2007 modifié par l'arrêté du 16/11/2011

Changement d'intitulé / Arrêté du 04/12/2016 relatif au TP de monteur/monteuse audiovisuel paru au JO du 22/12/2016

Certification précédente : Monteur(se) graphiste vidéo